

ATELIERS D'ARTISTE APPEL À PROJETS 2023

Depuis 2016, les écluses de l'Art, produisent des projets de nature différente dans le champ de l'art contemporain.

Par convention, la ville de Béziers, délègue à l'association la gestion de ses ateliers. L'association choisit les artistes et engage avec eux une relation afin de suivre et valoriser l'évolution de leurs projets.

Un appel à projet, annuel, permet au comité artistique indépendant, composé de personnalités de l'art contemporain de sélectionner les lauréats et de leur attribuer gracieusement un lieux de création.

Chaque résident aura la possibilité d'être exposé dans différents lieux, le plus souvent mis à disposition par la Ville de Béziers.



LES ATELIERS ET LES PROJETS ATTENDUS

Deux ateliers à la Villa Antonine

- Le premier atelier est proposé en résidence longue, pendant une année afin que l'artiste ait le temps de mener à bien son projet.

L'association se réserve le droit de demander à l'artiste d'ouvrir ses portes au public à certaines étapes de sa création.

- Le deuxième atelier est proposé en résidence courte un mois à deux mois maximum pour une recherche expérimentale, test de techniques ou de matériaux.

Un atelier au Moulin de Bagnols

Cet atelier accueille un artiste pendant une période allant de six mois à une année.

Artiste coup de coeur des Ecluses de l'art.

L'association se réserve le droit de demander à l'artiste d'ouvrir ses portes au public à certaines étapes de sa création.

Un atelier à la maison Relin

Cet atelier est dédié de préférence à la jeune création pour une durée de trois mois renouvelables.

L'artiste conduira un projet artistique personnel et conjointement un projet d'utilité sociale dans ce quartier prioritaire où écoles, lycées, collèges sont en nombre.

Pour ces prestations l'artiste sera rémunéré.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il n'y a pas de critère d'âge ni de nationalité.

Les duos et collaborations d'artistes sont acceptés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Avoir un lien avec la région Occitanie, dans son acceptation la plus ouverte : en être originaire, y vivre, y développer un projet, bénéficier d'une résidence passée ou future, avoir été exposé, y avoir étudié.

Un projet déjà soumis lors d'un précédent appel à projets ne peut pas être re-proposé.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être composé de la manière suivante, en plusieurs fichiers numérotés et nommés ainsi

1. Description du projet si vous intégrez une résidence (maximum 5 pages, format PDF)
2. Dossier artistique (format PDF)
3. Biographie narrative de l'artiste intégrant ses axes de recherche
4. Présentation de la structure partenaire le cas échéant (1 page maximum format PDF)
5. Des photos de vos créations
6. Un fichier texte (.txt) avec les coordonnées complètes du candidat : adresse postale, téléphone, mail, site internet.

Nous ne pouvons répondre aux candidatures incomplètes, hors sujet ou ne respectant pas les critères demandés.

ENVOI DU DOSSIER

Les dossiers de candidature sont à envoyer à : **leseclusesdelart@gmail.com** jusqu'au **10 novembre 2023**.

L'objet du mail doit être construit de la manière suivante :

CANDIDATURE – NOM/PRÉNOM DE L'ARTISTE – TITRE DU PROJET
ou CANDIDATURE – NOM DE L'OPÉRATEUR CULTUREL – TITRE DU PROJET

Les coordonnées (adresse postale, téléphone, mail, site internet) du ou de la candidate doivent impérativement être mentionnées dans le corps du mail.

CALENDRIER

Date limite de dépôt des candidatures le 10 novembre 2023.